

# L'Etat doit passer à la caisse

● Le problème de la réforme reste entier. Les partenaires sociaux ne sont pas d'accord avec la réforme paramétrique, du moins en ce qui concerne la CMR. La Commission technique chargée du dossier s'est réunie trois fois depuis janvier dernier. Décryptage.



La Cour des comptes a publié un rapport «explosif» sur la situation des systèmes de retraites au Maroc, dont les médias ont fait, d'ailleurs, la une de leur publication. Et après ? Est-ce pour autant que les blocages que connaît cette réforme se dissiperont ? Il est difficile d'y croire au regard des différentes positions qu'avancent les concernés par cette réforme. Huit mois se sont écoulés depuis la tenue de la réunion de la Commission nationale, laquelle a tranché sur certains points, mais «n'a pas eu le courage nécessaire pour une prise de position claire sur la question du taux de remplacement», avance Mohamed Hakech, représentant de l'UMT et membre de la Commission technique chargée de la réforme des retraites. Au moins, cette réunion a tranché sur la voix à prendre même si le dernier rapport de la Cour des comptes n'y converge pas totalement. Quand la Cour des comptes préconise à

long terme un régime unique, la dite Commission nationale, quant à elle, s'arrête sur un système bipolaire (un régime pour le privé et un autre pour le public). En effet, les magistrats de la Cour des comptes ont également proposé ce scénario, mais comme

**Si l'État ne met pas la main à la poche, les syndicats s'opposent à toute réforme paramétrique.**

phase transitoire et non comme objectif ultime de la réforme. Maintenir le cap dans la direction choisie par la Commission nationale ou reprendre le débat sur cette question est le dilemme posé. Au-delà, c'est la réforme paramétrique nécessaire sur le court terme, surtout en ce qui concerne le cas CMR, qui pose

vraiment problème. Quels que soient les paramètres proposés, les partenaires sociaux sont contre ! «L'État doit prendre ses responsabilités», tranche un membre de la commission technique. Et d'ajouter : «Ce n'est pas aux fonctionnaires de payer le prix des erreurs de l'État». Ce dernier fait référence au non versement par l'État de sa contribution en tant qu'employeur à la CMR entre 1956 et 1996. Ce montant est estimé par l'État à 11 MMDH. Les centrales syndicales l'estiment à bien plus. Donc, tant que l'État ne consent pas à contribuer à sauver la CMR en mettant la main à la poche, les syndicats resteront contre toute réforme paramétrique... En tous cas sauf surprise ! Par ailleurs, la généralisation du système de retraite a été l'un des points centraux sur lequel la commission technique

devait plancher depuis janvier dernier comme solution qui permettra aux régimes de souffler. En huit mois, la commission technique s'est réunie trois fois. «Nous sommes en train d'étudier la faisabilité du système de généralisation», avance Hakech. Selon ce dernier, une étude sera lancée dans ce sens et confiée à un cabinet. Or, pour l'heure aucun cabinet d'études n'a été mandaté pour cela. S'agissant du parachèvement du cadre général de la réforme, rien ne filtre pour l'heure. Ce qui est sûr, c'est que la réforme des retraites bénéficie du même intérêt que celle de la compensation de la part des organismes internationaux. La pression qui a fait aboutir le décret sur l'indexation partielle fera-t-elle aboutir la réforme des retraites ? Qui vivra verra ! ●

PAR HAYAT GHARBAOUI  
h.gharbaoui@leseco.ma

Q/R



**Mohamed El Alaoui  
El Abdellaoui**

Directeur général de la Caisse marocaine de retraite (CMR)

**Les ÉCO : La Cour des comptes appelle à une réforme urgente du RPC. Qu'en dites-vous ?**

**Mohamed El Alaoui El Abdellaoui :**

Il convient de rappeler que le conseil d'administration de la CMR a déjà émis des recommandations de réforme paramétrique en 2011. Les études actuarielles réalisées ont révélé que l'équilibre financier du RPC ne peut être atteint par le changement d'un seul paramètre. Le rétablissement de l'équilibre financier du régime passerait nécessairement, comme cela a été confirmé par la Cour des comptes, par la combinaison simultanée de plusieurs paramètres (âge de retraite, cotisation et mode de calcul de la pension).

**Les recommandations de réforme paramétrique s'accordent-elle avec vos propres projets ?**

La Cour des comptes a confirmé le constat que chaque année de retard coûte près de 20 MMDH au régime des pensions civiles, et propose immédiatement la mise en œuvre de la réforme paramétrique. En effet, la réforme proposée reste compatible avec les recommandations du Conseil, tant au niveau des mesures proposées qu'au niveau de la progressivité de leurs mises en application.

**À quand l'application de ces recommandations ?**

Si une réforme paramétrique est adoptée, elle devra être concrétisée par l'élaboration d'un projet de loi à soumettre à l'approbation des instances gouvernementales concernées, notamment l'examen en conseil de gouvernement et en Conseil des ministres avant la transmission dudit projet pour approbation et vote par les 2 chambres du Parlement. C'est par la suite que la CMR devra rapidement mettre en application les changements intervenus dans la loi. ●